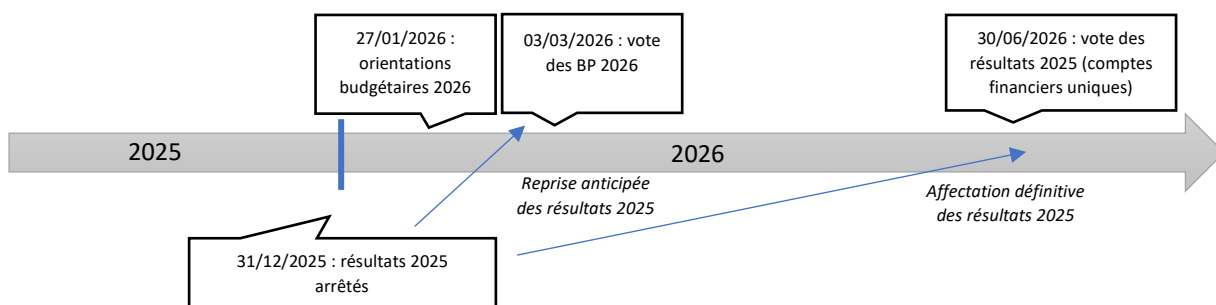


NOTE DE PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2025

Au cours de la séance du Conseil de Communauté du 03 mars 2026, les 13 budgets primitifs 2026 de la Communauté de Communes (Budget principal et ses 12 budgets annexes) ont été votés, avec reprise anticipée des résultats 2025, en attente du vote des comptes financiers uniques 2025. Le compte financier unique constitue désormais le document de présentation des comptes arrêtés pour l'exercice, par fusion des comptes administratifs (produits par le Président de la collectivité) et du compte de gestion (produit par le comptable public).

Au cours de cette séance du 30 juin 2026, seront donc proposés au vote :

- Les comptes financiers uniques 2025 de la Communauté de Communes (13 budgets)
- L'affectation définitive des résultats 2025 ; les crédits budgétaires liés aux résultats repris par anticipation ont été inscrits aux budgets primitifs 2026 respectifs. Les résultats définitifs constatés sont strictement conformes aux résultats inscrits aux budgets primitifs.



Comme présenté lors du vote des comptes administratifs 2024, les comptes financiers uniques comprennent désormais une nouvelle annexe « Impact du budget pour la transition écologique », ou « budget vert », afin de mesurer l'impact des budgets locaux en matière de transition écologique.

La présente note synthétise les principales données d'exécution de l'année 2025. Afin de faciliter la lecture, les chiffres présentés ci-après seront arrondis en milliers d'euros ou k€.

I- Comptes financiers uniques 2025 des budgets annexes (12 budgets)

A) Budget Assainissement Collectif

Le budget assainissement collectif est exclusivement géré en délégation de service public depuis le 1^{er} février 2020 (le budget assainissement collectif – régie, a été dissous en fin d'année 2020).

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignaient 979 k€ en 2025, après 938 k€ réalisées en 2024 (+ 41 k€). Les dépenses ont augmenté sur le poste des versements aux délégataires (+ 58 k€, soit 799 k€) et reculé sur les dépenses d'entretien des équipements (- 13 k€, soit 82 k€). Les autres dépenses sont principalement composées des charges d'intérêts d'emprunts (20 k€) et des frais mutualisés refacturés par le budget principal (73 k€).

Les recettes réelles de fonctionnement représentaient 1 622 k€ en 2025, en progression de + 87 k€ par rapport à 2024. Les recettes ont progressé avec les nouveaux tarifs adoptés en 2025 (part abonnement) et avec la perception de la nouvelle redevance pour performance des réseaux, qui fera l'objet d'un versement auprès de l'Agence de l'Eau en 2026.

Après prise en compte des opérations d'ordre liées aux amortissements (566 k€ en dépenses et 232 k€ en recettes, soit un solde de - 334 k€ transféré vers la section d'investissement) et la reprise de l'excédent de fonctionnement 2024 (+ 1 378 k€), l'excédent de fonctionnement 2025 atteint 1 687 k€.

En excluant les mouvements liés aux amortissements, la CAF brute (recettes réelles de fonctionnement - dépenses réelles de fonctionnement) atteint 643 k€ en 2025, la CAF nette atteint 501 k€ après remboursement du capital des emprunts, et demeure ainsi dans la continuité des 2 années précédentes (après 456 k€ de CAF nette en 2024, et 413 k€ en 2023¹).

Les investissements réalisés en 2025 sont de 290 k€, dont 100 k€ concernant la poursuite du schéma directeur de l'assainissement, et 185 k€ pour les travaux réalisés sur les réseaux. Aucune subvention d'investissement n'a été perçue en 2025.

Les investissements réalisés (290 k€) étant couverts par la capacité d'autofinancement nette dégagée sur le fonctionnement (501 k€), l'excédent de clôture du budget progresse de + 211 k€ en 2025, soit + 1 674 k€ (excédent de fonctionnement 1 687 k€ - déficit d'investissement de - 13 k€).

B) Budget Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.)

Le coût de fonctionnement du Service (113 k€) a augmenté de + 8 k€ par rapport à 2024. Hors mouvements exceptionnels (restitution d'excédent vers le budget principal, versement de subventions aux installations), les dépenses réelles de fonctionnement courantes atteignent 95 k€ (+ 17 k€ par rapport à 2024). Les dépenses ont principalement progressé sur les refacturations de charges de personnel par le budget principal (+ 20 k€).

Les dépenses réalisées en 2025 (113 k€ avec amortissements) sont composées :

- Des contrôles de vente délégués à un prestataire (5 k€)
- Des frais administratifs et informatiques (4 k€)
- Des frais généraux indirects refacturés par le budget général (6 k€)
- Des frais de personnel refacturés par le budget général (79 k€)

¹ Le niveau de CAF nette 2023 tenait compte du remboursement par anticipation de 98 k€ de capital

- Du reversement des aides perçues auprès de Vendée Eau pour les aides à l'installation de dispositifs (11 k€)
- Des dotations aux amortissements transférées vers la section d'investissement (7 k€)

Les recettes du Service pour 107 k€, comprennent 51 k€ de redevances fixes, 25 k€ de pénalités, 15 k€ de contrôles, 8 k€ de subventions perçues auprès de Vendée Eau, et 8 k€ de recette de cessions.

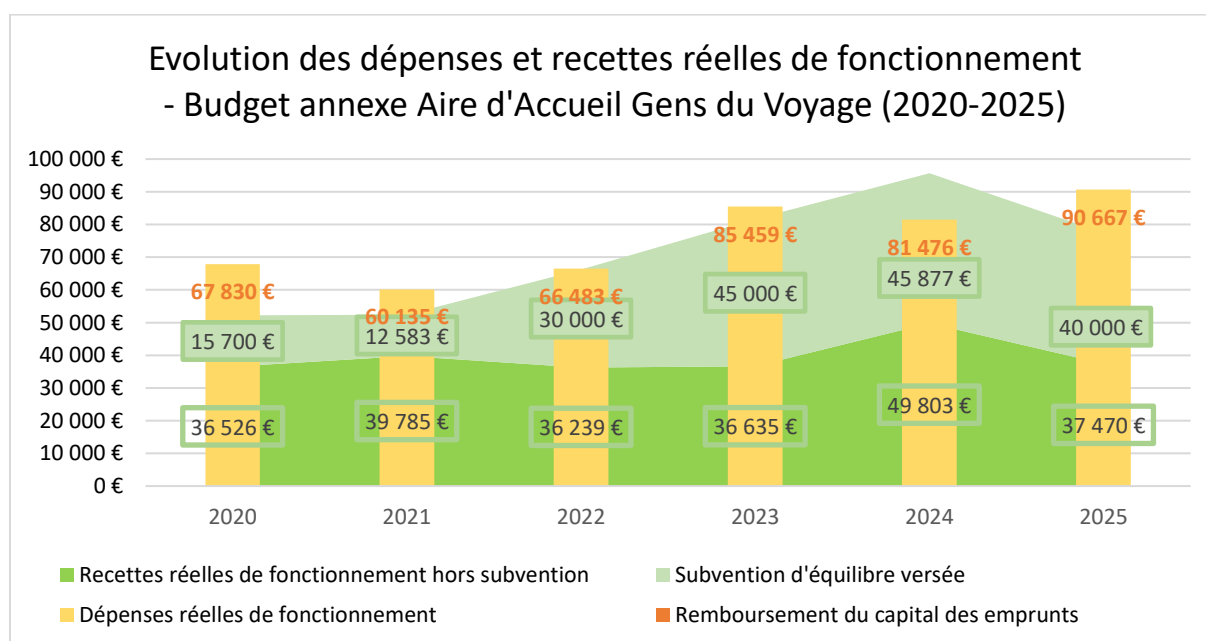
L'excédent de fonctionnement généré diminue donc de 7 k€ par rapport à 2024, soit 43 k€ à fin 2025.

En investissement, les mouvements se concentrent principalement sur les recettes d'amortissement (7 k€) ; l'excédent d'investissement généré progresse donc de + 7 k€ en 2025 soit + 35 k€.

C) Budget Aire d'Accueil des Gens du Voyage

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'aire ont fortement augmenté en 2025 à 90 k€ (+ 9 k€), principalement sur les dépenses d'énergie qui augmentent de + 16 k€, en raison d'une surconsommation constatée lors de l'hiver 2024-2025. Les dépenses (90 k€) se concentrent sur le contrat d'externalisation de la gestion de l'aire (43 k€), des dépenses d'énergie (29 k€), et de l'enlèvement des ordures ménagères (12 k€).

Les recettes propres de l'aire d'accueil des gens du voyage sont composées de l'aide au logement temporaire versée par la CAF (25 k€), des recettes de facturation (13 k€). Après une année 2024 exceptionnelle, marquée par une importante régularisation des aides CAF, les recettes reviennent à leur niveau constaté entre 2020 et 2023.



Après prise en compte de l'excédent 2024 reporté (10 k€), la subvention d'équilibre versée par le budget principal a diminué en 2025 (40 k€, après 45 k€ sur les deux dernières années), mais son exécution n'a pas permis un équilibrage de la section de fonctionnement, qui clôture l'exercice avec un déficit de - 3 k€.

En investissement, à l'exception des mouvements financiers liés aux encaissements et remboursements de cautions, 2 k€ d'investissements ont été réalisés ; le budget principal a versé une subvention d'équipement de 2 k€. La section d'investissement clôture l'année avec un léger excédent de + 1 k€ à fin 2025.

Le budget clôture l'exercice 2025 avec un déficit global (fonctionnement + investissement) de – 2 k€.

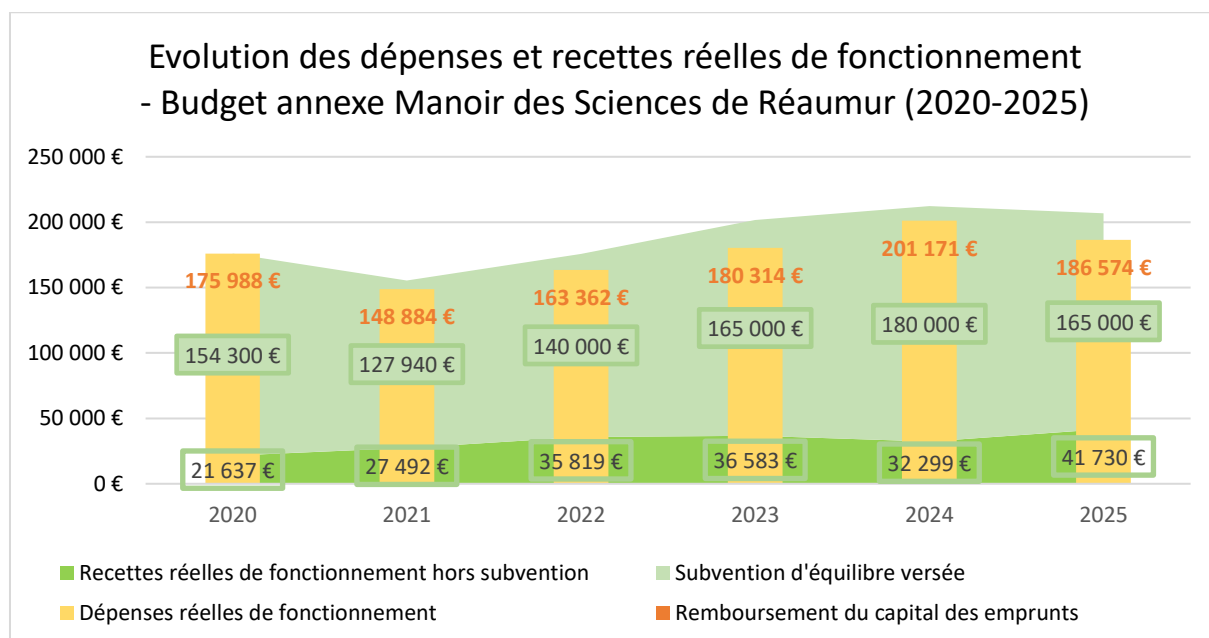
D) Budget Manoir des Sciences de Réaumur

L'année 2025 a été marquée par une forte réduction des dépenses de fonctionnement du site : les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de – 15 k€, pour atteindre 186 k€. Les dépenses ont été réduites sur les animations, la production et la distribution des supports de communication ; elles ont cependant légèrement augmenté sur les charges de personnel, avec la prise en compte du recrutement d'un apprenti (coût néanmoins compensé par une réduction des charges afférentes aux saisonniers).

Les recettes de ventes (billetterie, marchandises) restent stables par rapport à 2024 (31 k€). D'autre part, une recette de cession des dépendances à proximité du Manoir a été enregistrée pour 10 k€.

La subvention versée par le budget principal (165 k€) a permis de couvrir le différentiel entre les dépenses réelles (186 k€) et recettes réelles de fonctionnement (41 k€), et la charge d'amortissement (20 k€).

La section de fonctionnement clôture 2025 avec un déficit de quelques centaines d'euros.



En section d'investissement, 27 k€ d'investissements ont été réalisés, notamment des travaux à l'accueil du Manoir (18 k€) et un diagnostic préalable de la toiture (3 k€).

Après reprise des excédents 2024 (1 k€ d'excédent d'investissement 2024, 11 k€ de résultat de fonctionnement capitalisé), du FCTVA (5 k€), et prise en compte des amortissements (20 k€), la section d'investissement clôture 2025 avec un excédent de + 10 k€.

E) Budget Centre Culturel de l'Echiquier

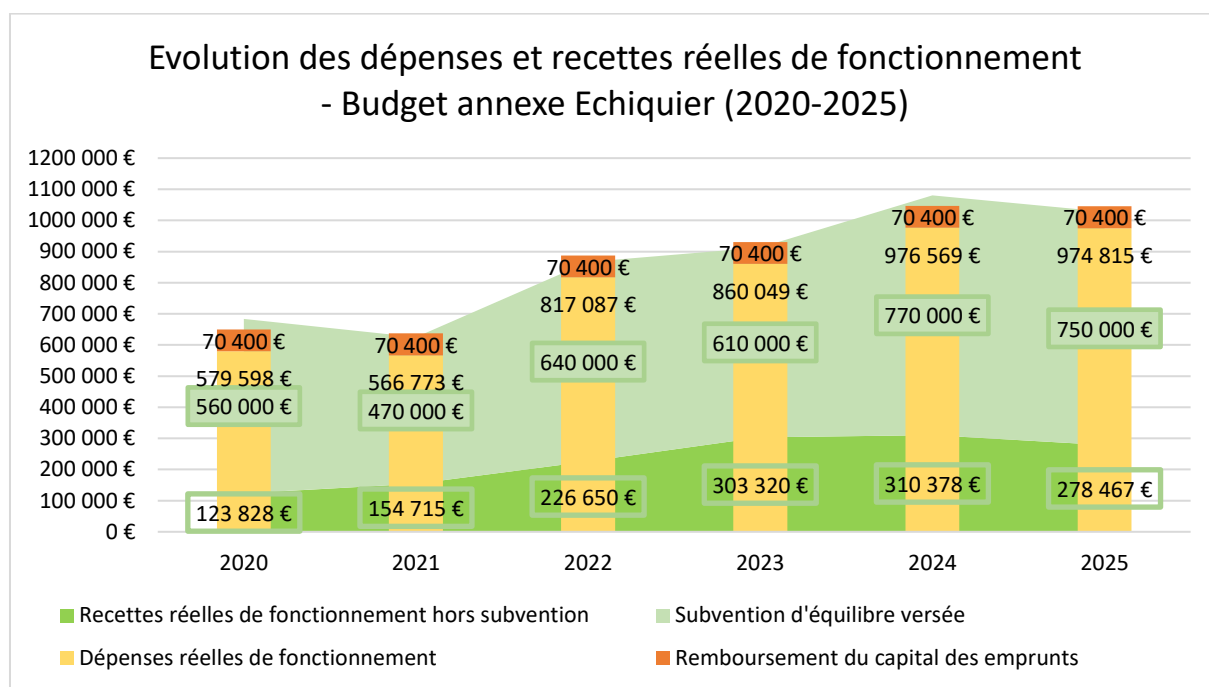
Les dépenses réelles de fonctionnement ont très légèrement diminué en 2025 (974 k€, soit – 2 k€ par rapport à 2024). Les évolutions se retrouvent sur :

- Les dépenses de location de matériel (- 25 k€), après une année 2024 exceptionnelle, marquée par une panne de matériel

- Les achats de spectacles (+ 25 k€), sur la deuxième partie de la saison 2024-2025 (premier semestre 2025)
- Les droits versés (SACEM, SPRE, etc.) qui diminuent de – 8 k€
- Les frais de réception pour les spectacles (- 11 k€)
- Les dépenses de personnel (+ 12 k€)

En recettes de fonctionnement, hors subvention d'équilibre et excédent reporté, les recettes propres sont moins importantes qu'au cours des 2 années précédentes (278 k€, soit – 32 k€ par rapport à 2024). Elles diminuent sur les recettes de billetterie (- 27 k€), et sur les subventions perçues (- 15 k€), mais augmentent sur les remboursements sur arrêts maladie (+ 8 k€) et recettes de locations de salle (+ 8 k€).

Le budget principal a versé une subvention d'équilibre de 750 k€ en 2025 afin d'assurer le financement de la section de fonctionnement et le remboursement des emprunts, cependant, un déficit de fonctionnement de – 6 k€ est constaté à fin 2025.



En investissement, 118 k€ ont été réalisés en 2025, notamment la deuxième phase du renouvellement du matériel scénique (95 k€).

Les subventions pour le remplacement du système de chauffage-ventilation ont été intégralement perçues en 2025 (161 k€), et une recette au titre du fonds de soutien (26 k€) a également été perçue.

Le budget général a versé une subvention d'équipement de 35 k€ en 2025, afin de financer les dépenses restant à réaliser sur l'installation d'une gestion technique centralisée (report au budget 2026). La section d'investissement présente un excédent de + 39 k€ à fin 2025, en attente de la réalisation de ces dépenses reportées à 2026.

F) Budget Centre Aquatique

Au cours de l'année 2025, des travaux ont été réalisés en vue de remplacer la toiture du Centre Aquatique, conduisant à une fermeture du site sur une partie de l'année. Le niveau d'exécution des dépenses et recettes a donc été impacté en conséquence de la fermeture au public.

Ainsi les dépenses réelles de fonctionnement ont diminué de – 137 k€ (soit 798 k€) et les recettes réelles de fonctionnement propres hors subvention d'équilibre ont diminué de – 140 k€ (soit 241 k€).

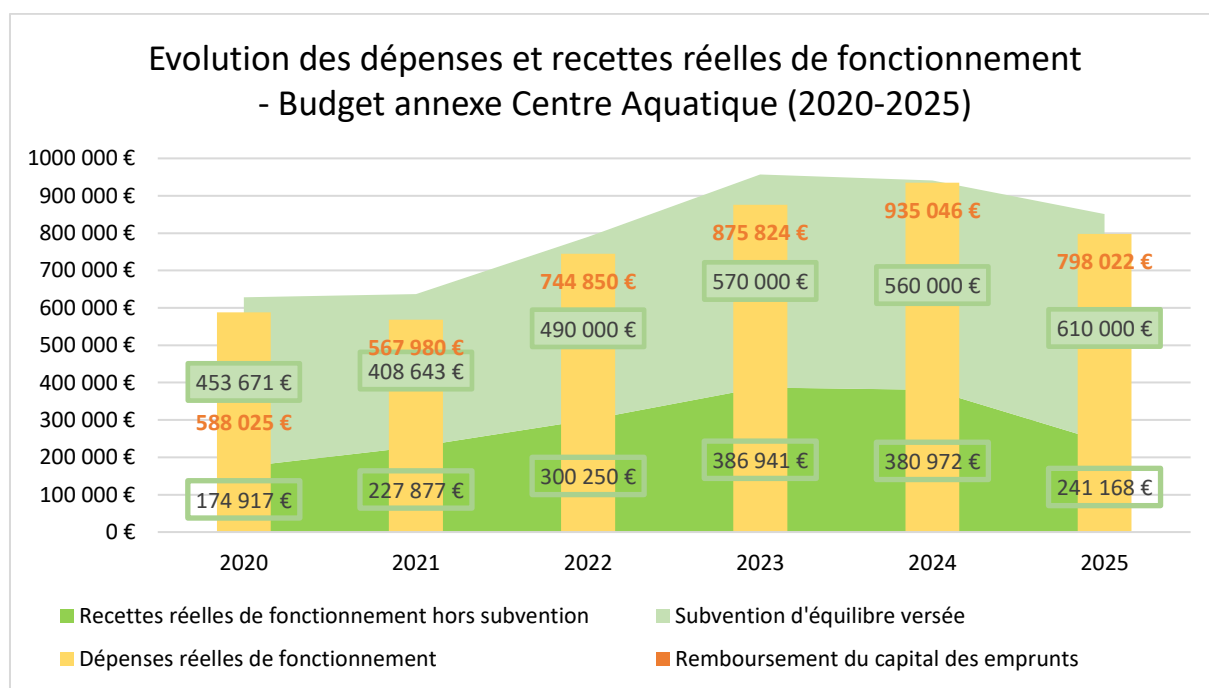
Les dépenses (798 k€) évoluent ainsi par rapport à 2024 :

- Les dépenses d'énergie diminuent nettement (- 40 k€, soit 205 k€) ; les composantes gaz et électricité diminuent de – 18 k€ (principalement sur le gaz), alors que le coût de renouvellement du stock de bois de chauffage a diminué de – 22 k€.
- Les charges à caractère général hors énergies diminuent de – 82 k€ (158 k€), dont – 17 k€ sur les dépenses d'assurance dommage-ouvrage, - 21 k€ sur les dépenses de transport des élèves vers le Centre, et – 44 k€ sur les autres charges (fournitures, maintenance, réparations)
- Les charges de personnel diminuent légèrement (- 11 k€, soit 435 k€), avec la diminution du recours à l'apprentissage

Les recettes directes (241 k€) perçues par le Centre Aquatique (hors subvention d'équilibre et excédent reporté) sont marquées par une diminution notable des ventes (- 103 k€, soit 207 k€), et des produits exceptionnels et autres produits courants (- 43 k€, soit 1 k€), après une année 2024 exceptionnelle sur ces recettes.

Le budget principal a versé une subvention d'équilibre de 610 k€ en 2025, en augmentation de + 50 k€. A noter que les dotations aux amortissements n'ayant pu être exécutées, faute de crédits budgétaires suffisants, celles-ci ont été reportées sur les prévisions du budget primitif 2026.

Après prise en compte de l'excédent reporté de 2024 (24 k€), l'excédent de fonctionnement atteint + 77 k€ à fin 2025 ; après prise en compte des dotations aux amortissements qui auraient dû être exécutées (65 k€), l'excédent aurait dû atteindre + 12 k€.



516 k€ d'investissements ont été réalisés en 2025, en premier lieu desquels l'installation d'un déchloramineur (51 k€) et le remplacement de la toiture du Centre (396 k€). Au cours de l'année 2025, a également été exécuté un remboursement partiel de la subvention d'équipement versée par le budget général en 2018-2019 (100 k€).

92 k€ de ressources d'investissement ont été mobilisées, dont un acompte de DETR pour les travaux de toiture (27 k€), et le FCTVA (65 k€).

Grâce à l'important excédent d'investissement à disposition depuis fin 2024 (+ 742 k€), une partie de l'excédent a été consommé en 2025 pour le financement du programme d'investissement, mais demeure à un niveau important à fin 2025, soit + 218 k€. Les dotations aux amortissements n'ayant pu être exécutées faute de crédits budgétaires suffisants, l'excédent aurait été supérieur de + 65 k€, soit + 283 k€ après prise en compte de ces mouvements.

G) Budget Immobilier d'entreprise

Le Budget Immobilier d'entreprise retrace les locations de bâtiments à vocation économique.

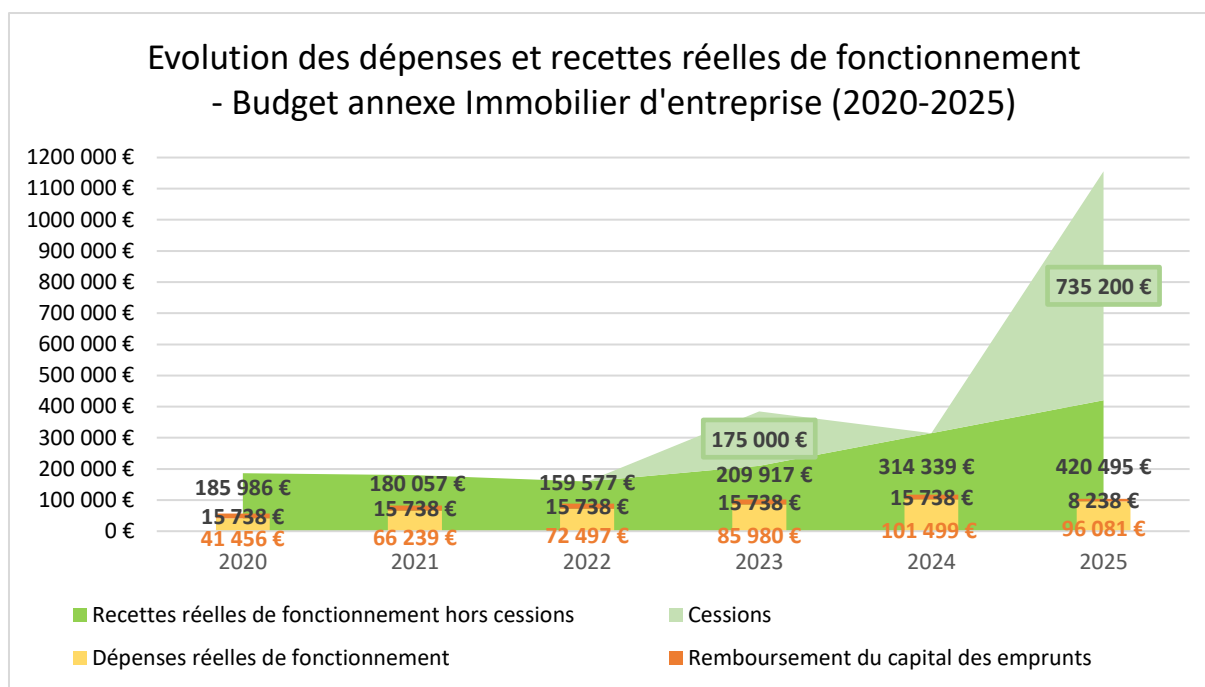
Depuis 2022, les bâtiments économiques, étant productifs de revenus, sont amortis ; la charge d'amortissement devient désormais le premier poste de dépense de fonctionnement du Budget Immobilier d'entreprise (168 k€). Les autres charges réelles atteignent 96 k€ (- 5 k€ par rapport à 2024), principalement composées des dépenses :

- d'assurance (35 k€, + 25 k€), qui ont augmenté avec le doublement des primes, et l'ajout d'un bâtiment économique assuré
- de taxes foncières (36 k€)
- d'énergie (11 k€) sur le bâtiment de l'Epaud
- d'entretien (3 k€) et de réparation des bâtiments (6 k€)

Les recettes (loyers et refacturations de taxe foncière) continuent à progresser : celles-ci ont augmenté de + 106 k€ (420 k€) par rapport à 2024. Hors bâtiment ex-MECABOR (189 k€), intégré en milieu d'année 2024, les recettes sur les autres bâtiments augmentent de + 2 k€ (231 k€).

Deux recettes de cession de bâtiment ont été enregistrées en 2025 : 555 k€ sur le bâtiment de l'Epaud, 180 k€ sur les pépinières d'entreprises.

Après prise en compte des dépenses d'amortissement (solde net de 148 k€) et dépenses d'ordre liées aux cessions (équivalentes pour 735 k€), transférées vers la section d'investissement, la section de fonctionnement du Budget Immobilier d'entreprise réalise un excédent de + 177 k€ à fin 2025.



En section d'investissement, 189 k€ d'investissements ont été réalisés, dont :

- Les travaux et maîtrise d'œuvre engagés sur l'opération de rénovation énergétique de l'Epaud (166 k€)
- La maîtrise d'œuvre pour les futurs travaux sur la Manufacture de proximité (20 k€)

Le capital des emprunts remboursés s'élève à 8 k€.

En recettes réelles d'investissement, ont été comptabilisés 31 k€ de ventes à terme et un acompte de subvention pour les travaux de l'Epaud (18 k€). Le recours à l'emprunt a été voté en fin d'année 2025 (contrat signé fin décembre) et sera donc reporté en restes à réaliser au budget 2026 (1,35 millions d'euros).

Après prise en compte des recettes d'ordre prélevées sur la section de fonctionnement (amortissements pour un solde net de + 148 k€, écritures de cession pour + 735 k€) du déficit d'investissement 2024 reporté (- 1 277 k€) et de l'excédent de fonctionnement 2024 capitalisé en réserves (+ 261 k€), la section d'investissement présente un déficit de - 282 k€ à fin 2025..

Le déficit consolidé (fonctionnement + investissement) est donc de - 105 k€ à fin 2025, en attente de la mobilisation de l'emprunt sur 2026.

H) Budgets annexes de zones d'activités (5 budgets)

5 budgets retracent les opérations d'aménagement et de commercialisation de l'ensemble des zones d'activités du territoire : ZA La Blauderie, ZA du Fief Roland, ZA de Montifaut, ZA du Parc d'Activités de la Gare, Autres ZA.

Les frais d'aménagement sur les budgets annexes de zones d'activités, de la même manière que pour les lotissements, sont retracés en dépenses de fonctionnement ; des opérations comptables de stocks viennent ensuite alimenter la section d'investissement, en fin d'exercice.

Aussi, pour l'année 2025, les charges liées à l'aménagement et l'entretien des zones atteignait 96 k€ : 2 k€ sur la zone du Fief Roland, 3 k€ sur la zone de Montifaut, 21 k€ sur la zone de l'Epaud (budget

annexe autres zones), 38 k€ sur la zone des Bourgeries (budget annexe autres zones), 17 k€ sur les zones de la Meilleraie-Tillay (budget annexe autres zones), 11 k€ pour l'entretien des espaces verts attenants aux zones d'activités.

S'ajoutent aux dépenses réelles d'aménagement et d'entretien les annuités des emprunts (capital + charges d'intérêt) pour 29 k€.

En recettes de fonctionnement (39 k€ réalisées en 2025), ont été comptabilisées : une cession de terrain sur la zone de Richebonne (13 k€), une subvention perçue pour l'étude sur le réseau de chaleur de la zone de Montifaut (24 k€).

Le budget principal a versé deux subventions d'équilibre au budget ZA Montifaut (65 k€) et au budget Autres zones d'activités (25 k€).

Après prise en compte de l'excédent consolidé des 5 budgets de zones d'activités en 2024 (+ 79 k€), des mouvements décrits, l'excédent consolidé des zones d'activités atteint + 82 k€ à fin 2025 (situation excédentaire sur 2 des budgets, et déficitaire sur 3 budgets).

I) Résultats d'exécution consolidés des budgets annexes

Les résultats d'exécution consolidés des budgets annexes (fonctionnement + investissement) ou « fonds de roulement de clôture », progressent par rapport à 2024, à 2 066 k€ (+ 728 k€) et se rapprochent des niveaux constatés en 2021 et 2023.

Le caractère cyclique des investissements (pré-financement des dépenses, en attente de la mobilisation des ressources de subventions ou emprunts) explique les évolutions sensibles du fonds de roulement de clôture des budgets annexes sur la période 2020-2025 (amplitude de 600 à 700 k€ par an sur la période) : exemple des travaux de la chaufferie-bois du Centre Aquatique en 2022, et du recouvrement des subventions en 2023-2024, et exemple de l'acquisition du site Mecabor sur l'Immobilier d'entreprise en 2024, en attente du recours à l'emprunt et des cessions enregistrées en 2025.

Les budgets annexes à caractère administratif (SPA, 9 budgets) clôturent l'exercice avec un excédent global de + 18 k€, inférieur au niveau 2020-2023, mais supérieur à l'année 2024, où un important déficit avait été constaté sur l'immobilier d'entreprise. Le déficit sur ce dernier s'est nettement réduit, sous l'effet des cessions immobilières principalement.

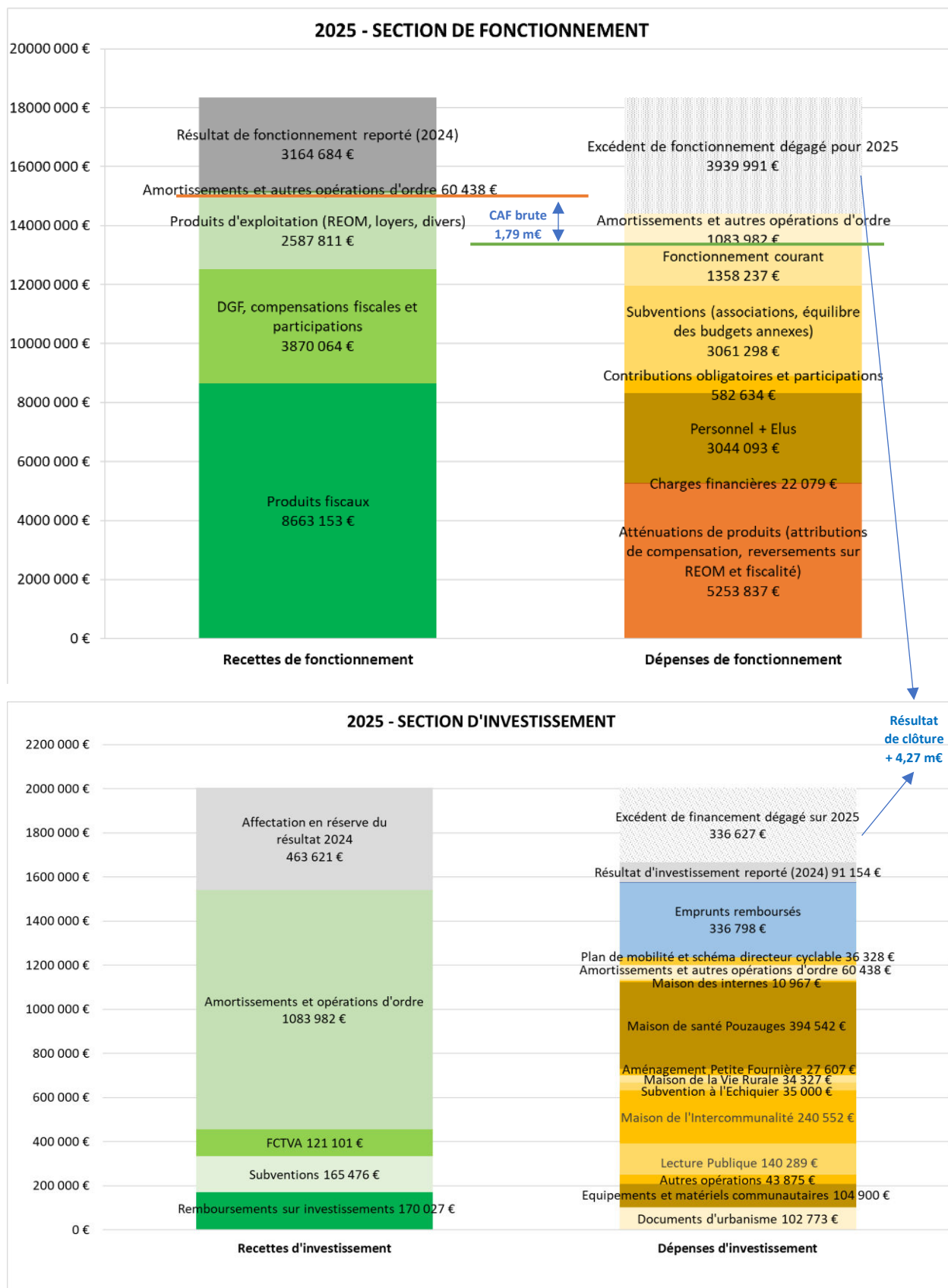
L'excédent sur le centre aquatique s'est réduit de – 472 k€, soit + 295 k€ à fin 2025, avec les travaux engagés sur la toiture et la restitution au budget général d'une partie de la subvention d'équipement allouée en 2018-2019.

Sur les budgets à caractère industriel et commercial (SPIC), le solde de clôture demeure stable pour le SPANC (+ 78 k€) et poursuit sa progression sur l'assainissement collectif (+ 211 k€, soit 1 673 k€).

	Résultat 2020	Résultat 2021	Résultat 2022	Résultat 2023	Résultat 2024	Résultat 2025
<i>Manoir des Sciences de Réaumur</i>	31 350 €	-12 618 €	30 108 €	62 450 €	11 843 €	10 148 €
<i>Centre Culturel de l'Echiquier</i>	71 552 €	74 575 €	59 091 €	-142 147 €	-53 912 €	33 435 €
<i>Immobilier d'entreprise</i>	191 366 €	289 208 €	250 653 €	235 569 €	-1 016 305 €	-104 854 €
<i>Zone du Fief Roland</i>	-37 318 €	-40 712 €	15 437 €	8 030 €	1 605 €	-5 891 €
<i>Zone de Montifaut</i>	104 005 €	58 485 €	42 394 €	15 331 €	40 826 €	116 987 €
<i>Zone de la Blauderie</i>	9 403 €	2 672 €	-9 041 €	-3 713 €	-3 761 €	-4 025 €
<i>Parc d'Activités de la Gare</i>	10 134 €	298 €	-7 130 €	20 213 €	12 910 €	8 722 €
<i>Autres zones d'activités</i>	96 978 €	-43 756 €	-40 974 €	12 092 €	27 946 €	-33 465 €
<i>Aire d'Accueil des Gens du Voyage</i>	12 297 €	2 815 €	2 402 €	-1 413 €	9 849 €	-2 478 €
Sous-total budgets Service Public Administratif (SPA)	489 767 €	330 966 €	342 940 €	206 413 €	-968 998 €	18 578 €
<i>Centre Aquatique</i>	-15 682 €	515 268 €	-21 209 €	662 048 €	767 377 €	295 752 €
Sous-total Centre Aquatique	-15 682 €	515 268 €	-21 209 €	662 048 €	767 377 €	295 752 €
<i>Assainissement non Collectif (SPANC)</i>	21 022 €	29 871 €	46 172 €	77 892 €	77 508 €	78 155 €
<i>Assainissement collectif - DSP</i>	836 664 €	1 036 925 €	960 879 €	1 213 465 €	1 462 689 €	1 673 690 €
Sous-total budgets Service Public Industriel et Commercial (SPIC)	857 686 €	1 066 796 €	1 007 051 €	1 291 357 €	1 540 197 €	1 751 845 €
	1 331 772 €	1 913 030 €	1 328 782 €	2 159 817 €	1 338 576 €	2 066 174 €

II- Compte administratif du Budget Principal

Budget Général (synthèse d'exécution budgétaire 2025) :



A) Section de fonctionnement

En dépenses

Les dépenses totales de fonctionnement réalisées ont atteint 14 406 k€ en 2025 (contre 14 203 k€ en 2024, soit + 203 k€).

Hors opérations liées aux amortissements et cessions (1 083 k€ en 2025), les dépenses réelles de fonctionnement réalisées étaient de 13 322 k€ en 2025, en augmentation de 290 k€ par rapport à 2024 (+ 2,2 %, rythme d'augmentation similaire à 2024 par rapport à 2023).

Les principales masses relatives aux dépenses de fonctionnement réelles ont évolué ainsi en 2025 :

- Dans les atténuations de produits (+ 60 k€, soit 5 254 k€), on note une stabilité du reversement de la redevance versées au SCOM (- 4 k€) mais une augmentation du reversement des soutiens financiers pour la collecte des déchets (+ 68 k€), ainsi qu'une augmentation des attributions de compensation versées (+ 16 k€), et du prélèvement FPIC (+ 10 k€) ; les prélèvements et reversements fiscaux sont en diminution par rapport à 2024 (- 31 k€), l'année 2024 ayant été marquée par une régularisation négative des fractions de TVA antérieures
- Les charges financières diminuent légèrement de - 4 k€ (soit 22 k€), en attendant la mobilisation d'un nouvel emprunt sur 2026.
- Les charges de personnel et Elus ont augmenté de + 272 k€ (soit 3 044 k€), notamment sous l'effet du renforcement du taux de cotisation retraite CNRACL (+ 35 k€), de la refonte du complément indemnitaire annuel (+ 65 k€), de l'augmentation des cotisations d'assurance du personnel (+ 18 k€), combinés aux évolutions réglementaires (effet des carrières) et aux deux postes pourvus en cours d'année.
- Les contributions obligatoires (participations syndicales) diminuent de - 25 k€ (soit 582 k€) sous l'effet de la diminution des participations au Vendéopôle, après une année 2024 exceptionnelle
- Les subventions versées aux budgets annexes et CIAS ont respectivement augmenté de + 14 k€ et + 48 k€ (soit un total de 2 160 k€ en 2025). Pour les budgets annexes², l'évolution porte principalement sur les subventions versées au Centre Aquatique (+ 50 k€), à l'Echiquier (- 20 k€) et au Manoir (- 15 k€).
- Le soutien aux associations et les aides directes versées (entreprises, particuliers ; 902 k€ en 2025) a diminué de - 31 k€, principalement sur les Paiements pour Services Environnementaux (- 16 k€)
- Les autres charges de fonctionnement courant (1 358 k€) sont en diminution, soit - 45 k€, avec l'augmentation des charges à caractère général (+ 24 k€), et la diminution des charges spécifiques (ex-charges exceptionnelles du référentiel M14, - 37 k€) et provisions constituées (- 32 k€).

En recettes

Les recettes totales de fonctionnement sont de 18 346 k€ en 2025, après 17 831 k€ en 2024.

² Voir partie I de la présente note

Hors excédent 2024 reporté (3 165 k€), et opérations d'ordre (60 k€), les recettes réelles de fonctionnement ont continué leur progression à 15 121 k€, soit + 408 k€ par rapport à 2024 (taux de progression des recettes réelles de + 2,8 %, plus élevé que les dépenses réelles, qui évoluent de + 2,2 %).

Dans le détail, les recettes évoluent ainsi :

- Les produits fiscaux augmentent de + 403 k€ (soit 8 663 k€ sur les deux chapitres budgétaires concernés). La fiscalité directe (taxes foncières, taxe d'habitation résidences secondaires, cotisation foncière des entreprises) progresse de + 230 k€, soit + 7,3 % par rapport à 2024, dont + 0,7 point sur les bases (inférieur au taux d'actualisation prévu par la loi de finances 2025, avec une diminution notable des bases assises sur la TH sur les résidences secondaires et la taxe foncière sur le non bâti), le reste de l'évolution provenant de l'action sur les taux (dont + 0,75 point sur le foncier bâti soit un taux de 4,75 %). Les fractions de TVA (suppression de la TH, suppression de la CVAE), malgré le gel prévu par la loi de finances 2025, augmentent avec l'attribution du fonds national d'attractivité économique des territoires (FNAET) pour + 85 k€. Les autres produits de fiscalité locale (IFER, TASCOM, taxes additionnelles sur le foncier bâti et la GEMAPI) progressent de + 31 k€, le FPIC avant prélèvement se stabilise (+ 6 k€), tandis qu'une recette de taxe d'exploitation des infrastructures de transport de longue distance a été affectée pour 36 k€.
- Les dotations, subventions et compensations fiscales diminuent de - 43 k€ (soit 3 870 k€), sur les subventions mobilisées par les Pôles (- 77 k€) après une année 2024 exceptionnelle, les compensations fiscales (+ 18 k€) et la dotation globale de fonctionnement (+ 16 k€ ; + 1 %).
- Les autres produits de fonctionnement courant augmentent de + 59 k€ (2 587 k€), sur les remboursements sur rémunérations (+ 17 k€), les refacturations de charges aux budgets annexes (+ 22 k€).

Après intégration de l'excédent de fonctionnement 2024, et des opérations d'ordre, la section de fonctionnement clôture l'année 2025 avec un excédent de 3 940 k€, en progression de 312 k€ par rapport à 2024.

B) Section d'investissement

Hors remboursement des emprunts, 1 179 k€ d'investissements ont été réalisés en 2025 (après 1 587 k€ en 2024 et 1 011 k€ en 2023). Les principaux investissements réalisés sont :

- Les travaux et maîtrise d'œuvre portant extension de la Maison de Santé de Pouzauges (393 k€)
- Les travaux et maîtrise d'œuvre portant sur l'extension et le réaménagement de la Maison de l'Intercommunalité (130 k€)
- Les investissements réalisés pour le réseau des bibliothèques (140 k€), dont le renouvellement des ouvrages pour 64 k€, l'acquisition d'un véhicule-navette pour 37 k€ et l'achat de boîtes à livres pour 38 k€
- Les achats de matériels par les services techniques (105 k€) dont le remplacement d'un tracteur pour 68 k€
- Les investissements réalisés pour les mobilités (36 k€)

- La subvention d'équipement versée au Centre Culturel de l'Echiquier (35 k€) notamment pour la mise en œuvre de la gestion technique centralisée
- Les travaux réalisés sur les bâtiments de la Maison de la Vie Rurale (34 k€)
- La maîtrise d'œuvre engagée pour l'opération d'aménagement du site de la Petite Fournière (26 k€)

Aux dépenses d'investissement, s'ajoutent le remboursement du capital des emprunts (337 k€), les amortissements de subventions (60 k€), et le déficit d'investissement reporté de 2024 (91 k€).

Il est à noter, en restes à réaliser d'investissement (dépenses engagées et non réalisées au 31 décembre), 839 k€ de crédits reportés au budget primitif 2026 (voir Conseil de Communauté du 03 mars 2026). Y figurent notamment les restes à réaliser sur :

- La suite des travaux et maîtrise d'œuvre sur l'opération d'extension de la maison de santé de Pouzauges (587 k€)
- La maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement sur le site de la Petite Fournière (75 k€)
- Les restes à réaliser sur les documents d'urbanisme (41 k€)
- Les études préalables au déploiement des itinéraires cyclables (39 k€)
- La participation à verser à la Commune de Sèvremont pour la création d'un chaucidou (22 k€)

Les ressources réelles d'investissement dégagées sur 2025 (456 k€) comprennent principalement :

- Le FCTVA (121 k€)
- Le remboursement d'une partie de la subvention d'équipement versée par le Centre Aquatique lors des travaux 2018-2019 (100 k€)
- Le reversement de la subvention LEADER par la Commune de Sèvremont pour les travaux de construction de la maison médicale (80 k€)
- Les subventions mobilisées pour les premiers travaux d'extension de la maison de santé de Pouzauges (45 k€)
- Les autres subventions mobilisées sur les investissements réalisés sur les mobilités (18 k€), les bibliothèques (12 k€) et la maison des internes (10 k€)

En recettes d'investissement restant à réaliser (1 466 k€), reportées au budget 2026, figurent principalement les subventions restant à percevoir sur l'extension de la maison de santé de Pouzauges (376 k€), et les fonds à mobiliser sur un emprunt d'1 million d'euros.

La section d'investissement clôture l'exercice 2025 avec un excédent de + 337 k€.

C) Evolution des indicateurs financiers

La capacité d'autofinancement nette (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles – capital des emprunts remboursés) du budget principal a progressé à partir de 2021, en se maintenant au-dessus du seuil du million d'euros, sur ces 5 dernières années.

En 2025, la CAF nette atteint 1 462 k€ (+ 127 k€ par rapport à 2024).

Les dépenses d'équipement progressant également sur la période (1 179 k€ en 2025), celles-ci sont financées en totalité par l'autofinancement net dégagé (1 462 k€), et les autres ressources d'investissement dégagées (FCTVA, subventions, remboursements sur investissement : 456 k€). Par différence, le fonds de roulement (ou excédent global) de fin d'exercice progresse fortement (+ 739 k€) : celui-ci atteint 4,27 millions d'euros à fin 2025.

Par comparaison de l'autofinancement brut dégagé en section de fonctionnement, avec le capital restant dû sur les emprunts, le ratio de désendettement descend à 1 année : à fin 2025, avec l'autofinancement dégagé, le capital restant dû sur les emprunts pourrait donc être théoriquement remboursé en 1 années. En intégrant le montant à mobiliser sur l'emprunt d'1 million d'euros en 2026, le ratio atteindrait 1,6 années. Rappelons que les seuils d'alerte en matière de capacité de désendettement sont compris, selon les sources, entre 7 et 12 années.

Formation de l'autofinancement et du fonds de roulement	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	10 815	10 793	11 682	12 744	13 032	13 322
<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	11 887	12 156	13 302	14 110	14 703	15 121
<i>Capacité d'autofinancement brute</i>	1 072	1 363	1 620	1 366	1 671	1 799
<i>Remboursement du capital des emprunts</i>	-356	-356	-351	-336	-336	-337
Capacité d'autofinancement nette (k€)	716	1 007	1 269	1 030	1 335	1 462
<i>Dépenses d'équipement et dépenses financières hors capital des emprunts</i>	612	670	800	1 011	1 587	1 179
<i>Ressources externes d'investissement (hors amortissements et excédents reportés)</i>	534	185	78	218	279	456
Solde des opérations d'équipement	-78	-485	-722	-793	-1 308	-723
Variation du fonds de roulement global : CAF nette + solde des opérations d'équipement	638	522	547	237	27	739
<i>Fonds de roulement de début d'exercice (résultat N-1)</i>	1 566	2 204	2 726	3 273	3 510	3 537
Fonds de roulement de fin d'exercice (à reporter sur N+1)	2 204	2 726	3 273	3 510	3 537	4 276

Ratio de désendettement	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Stock de dette au 31 décembre	3 559	3 203	2 852	2 516	2 179	1 843
Capacité d'autofinancement brute	1 072	1 363	1 620	1 366	1 671	1 799
Capacité ou ratio de désendettement en années	3,3	2,3	1,8	1,8	1,3	1,0

Evolution des dépenses et recettes réelles de fonctionnement et de la CAF nette

